Note du secrétaire général de l'Union occidentale sur la création d'un comité d'experts financiers et économiques (Londres, 1er novembre 1948)

Légende: Dans une note du 1er novembre 1948, le secrétaire général de l'Organisation du traité de Bruxelles (Union occidentale) fait part de la décision du Conseil consultatif de créer un comité en matière économique et financière. Par conséquent, chaque État membre de l'Union occidentale doit nommer des experts en la matière.

Source: National Archives of the United Kingdom, Kew. http://www.nationalarchives.gov.uk, Records of international organizations, DG. Copies of records of the Brussels Treaty Organisation and Western European Union. Brussels Treaty Organisations and Western European Union: Microfilm copies of files, DG 1.

Note du secrétaire général sur la création et les attributions du comite d'experts financiers et économiques, Document No.158. Londres: Commission permanente du traité de Bruxelles, 01.11.1948. 2 p.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:
http://www.cvce.eu/obj/note_du_secretaire_general_de_l_union_occidentale_sur_la_creation_d_un_comite_d_experts_financiers_et_economiques_londres_1er_novembre_1948-fr-24ea308f-5c87-4786-8f7e-4753101b3aaf.html

Date de dernière mise à jour: 07/09/2012

www.cvce.eu

METRIC

CE DOCUMENT APPARTIENT A LA COMMISSION PERMANENTE
DU TRAITE DE BRUXELLES

TOP SECRET

DOCUMENT METRIC N° :158

EXEMPLAIRE N° 24

DECLASSIFIED
W.E.U. 1st MARCH 1984

COMMISSION PERMANENTE DU TRAITE DE BRUXELLES

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA CREATION ET LES ATTRIBUTIONS DU COMITE D'EXPERTS FINANCIERS ET ECONOMIQUES

A sa récente réunion à Paris, le Conseil Consultatif a approuvé la recommandation des Ministres des Finances concernant la création d'un Comité en matière économique et financière qui travaillera en étroit contact avec le Comité des Chefs d'Etat-Major et le Comité Militaire d'Equipement et d'Armement (voir Document Métric n°147, procès-verbal de la 35ème réunion de la Commission Permanente et Document Métric n°148, compte-rendu du Secrétaire Général sur la réunion des Ministres des Finances).

Cette décision devra maintenant être portée officiellement à la connaissance des Ministres intéressés en demandant que chaque pays procède le plus tot possible à la nomination d'un ou deux experts en matière financière et économique, chargés de le représenter au sein du Comité. Le Comité aura son siège à Londres.

Les Chefs d'Etat-Major ont exprimé le voeu que la première réunion ait lieu vers le 15 novembre 1948.

ATTRIBUTIONS DU COMITE :

Les attributions de ce Comité pourraient être comme suit :

1°- examiner les implications financières et économiques des propositions en matière de défense présentées par les Chefs d'Etat-Major et par le Comité Militaire d'Equipement et d'Armement, dans la mesure où elles affectent chaque pays et les cinq pays pris collectivement.

2°- assurer la solution de problèmes financiers, conformément aux résolutions adoptées par les Ministres des Finances et approuvées par le Conseil Consultatif, à savoir :

"Les Ministres des Finances recommandent que, pour les questions mentionnées au par.7 du compte-rendu des Chefs d'Etats-Majors, les pays intéressés concluent des arrangements financiers ad hoc de nature à permettre que s'établisse un courant de fournitures nécessaires jusqu'à la conclusion d'un accord d'ensemble.

/Les cinq Ministres....

www.cvce.eu

DECLASSIFIED
W.E.U. 1st MARCH 1984

" Les cinq Ministres prennent note des arrangements particuliers intervenus sur certains des problèmes mentionnés au par.7. Ils suggèrent que les autres problèmes analogues (y compris ceux du par.8) qui se poseront dans l'avenir immédiat donnant lieu à des arrangements financiers ad hoc conçus dans le meme esprit de façon à permettre l'échange des prestations nécessaires en attendant la conclusion d'un accord général".

(Voir Document Métric n°148, paragraphe 1, b) et c)- (Voir en annexe une liste de ces questions).

3°- préparer la voie à la conclusion d'un accord financier général, destiné à permettre des échanges d'ésés d'équipement et de services entre les armées des cinq puissances.

NOTE :

RAPPORTS DU COMITE ET DE SES MEMBRES AVEC L'EXTERIEUR :

Le Comité travaille en étroit contact avec le Comité des Chefs d'Etat-Major et avec le Comité Militaire d'Equipement et d'Armement.

Les membres du Comité relèvent individuellement de leurs Ministres des Finances et des Affaires Economiques. Le Comité pris collectivement rend compte à la Commission Permanente (Voir Document Métric n°27, le paragraphe V concernant les rapports avec d'autres organismes).

SECRETARIAT DU COMITE :

En attendant le réglement du financement du Secrétariat Général de la Commission Permanente, l'on suggère que le gouvernement du Royaume-Uni désigne un Secrétaire du Comité et fournisse également le personnel de Secrétariat nécessaire, qui relèvera de l'autorité du Secrétaire Général de la Commission Permanente.

LIEU DE REUNION :

Pour le moment, le Comité se réunira dans la salle des Conférences n°2, et dans le bureau qui lui est adjacent, au n°2, Eaton Place.

Eaton Place,
S.W.1.

1er Novembre 1948.-